



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 octobre 2018

**Question n° 26 de Mme Céline Misiego, déposée le 28 août 2018 « Va-t-on enfin pouvoir tester la régularisation de la vente de cannabis ? »**

#### **Rappel**

*« En 2015 le Conseil communal de Lausanne, sur préavis de la Municipalité, acceptait le postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ». La Municipalité ainsi que la commission reconnaissant la nécessité de tester la régulation de cette substance afin d'évaluer son effet sur la prévention des risques liés à la consommation de cannabis. La Municipalité nous précisait toutefois dans son rapport-préavis N° 2015/66 que la marge de manœuvre des villes suisses demeure vraisemblablement très modeste, voir nulle, sans modification de la loi fédérale sur les stupéfiants.*

*Le Conseil des Etats vient récemment d'adopter une motion permettant à des projets pilotes de distribution de cannabis d'être menés à bien dans le cadre d'une étude sur la consommation de stupéfiants. En effet, l'Université de Berne souhaite mener une étude scientifique sur les effets de la régularisation de la vente de cannabis sur les consommateurs et sur le trafic de stupéfiants.*

*Selon sa communication du 4 juillet 2018, le Conseil fédéral souhaite adapter la réglementation concernant le cannabis pour répondre de manière adéquate aux opportunités et aux risques liés à cette substance. Il entend ainsi faciliter l'accès du cannabis médical pour les patients qui en ont besoin. Par ailleurs, le Conseil fédéral compte rendre possible les études scientifiques sur d'autres modèles de réglementation concernant la consommation récréative du cannabis. A cette fin, le Conseil fédéral a mis en consultation un article relatif aux essais pilotes lors de sa séance du 4 juillet 2018. La consultation dure jusqu'au 25 octobre ».*

#### **Préambule**

Depuis la prise en considération du postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne », le Service social a chargé la responsable du dispositif addiction de participer au groupe de travail interurbain cannabis. La Municipalité a regretté le refus, fin 2017, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à la demande faite par l'Université de Berne de mener



un projet pilote sur cette thématique. Elle salue la proposition du Conseil fédéral de compléter la loi actuelle avec un article relatif aux projets pilotes.

## Réponse de la Municipalité

*En cohérence avec la réponse donnée au postulat Buclin, la Municipalité va-t-elle soutenir l'article mis en consultation et manifester son intérêt à mener un essai pilote ?*

La Municipalité se déclare favorable à la procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral pour une modification de la loi sur les stupéfiants et ordonnance sur les essais pilotes, au sens de la loi sur les stupéfiants (LStup) – essais pilotes avec cannabis, rejoignant en cela la position prise par l'Initiative des villes pour la politique sociale. Par ailleurs, si la modification de la LStup devait être adoptée par le Parlement suisse, la Ville de Lausanne est prête à réunir les partenaires intéressés afin d'élaborer un projet pilote dans le domaine de la consommation de cannabis à des fins non médicales. Il est à noter que le processus en cours pour l'adoption de cet article de loi et de son ordonnance pourrait durer deux à trois ans.

La réponse de la Ville de Lausanne à la procédure fédérale est consultable sur le site : [www.lausanne.ch/actualités](http://www.lausanne.ch/actualités).

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Céline Misiego.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter